

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
Siège : Rue des 4 éléments – 54340 POMPEY
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
Par délégation de l'Assemblée délibérante
(Délibération n°3 du 21 mai 2014)

Séance du 21 janvier 2020

<u>Présents :</u>	MME Odile BEGORRE-MAIRE
	M. Denis BERGEROT
	MME Jeannine DOUGOUD
	M. Jean-François GRANDBASTIEN
	M. Dominique GRANDIEU
	M. Philippe HALLIER
	MME Renée HENRY
	M. Jean-Pierre HUET
	M. Antony KUHN
	M. Denis MACHADO
	M. Jean-Jacques MAXANT
	MME Martine SCHREIBER
	M. Laurent TROGLIC
	M. Bernard VERGANCE
<u>Excusés :</u>	M. Sébastien DOSE
	MME Martine DROUOT
	M. Sébastien POINT

N°05 – DB du 21/01/2020

Rapporteur : MME HENRY

**Coordination Enfance Jeunesse Parentalité du Bassin de Pompey :
Demande de subvention « Contrat Territoire Solidaire » volet animation
territoriale au Conseil Départemental pour l'année 2020**

Une coordination territoriale Enfance/Jeunesse/Parentalité pour le Bassin de Pompey a été instaurée en mars 2016 par un Comité de pilotage composé d'élus municipaux en charge de la jeunesse, de la CAF, du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, de l'ARS, de l'Education Nationale (IEN Pompey et principaux des collèges), sous la présidence de l'EPCI.

5 axes de travail ont été définis à l'installation de la coordination :

- 1- La réussite éducative dans la continuité école/collège et activités périscolaires ou de loisirs,
- 2- Le soutien aux collèges dans la prise en charge des adolescents ou de leurs familles et la prévention de la déscolarisation,
- 3- Le soutien à la parentalité dans les lieux collectifs fréquentés par les enfants et les parents,
- 4- Les actions en faveur de la promotion de la santé et de la nutrition,
- 5- La mise en réseau des acteurs de l'enfance et de la jeunesse, notamment par des temps d'échange de pratiques professionnelles et réunions thématiques.

En 2020, la coordination enfance, jeunesse, parentalité du Bassin de Pompey poursuivra ses actions dans les domaines cités, en développant prioritairement :

Le soutien aux collèges dans la prise en charge des adolescents en situation de sanctions disciplinaires et lutter ainsi contre le décrochage scolaire.

Il s'agit de la mise en œuvre d'une convention cadre approuvée par les collèges en 2019. Ce dispositif consiste pour l'élève sanctionné à participer, en petits groupes, à des activités de solidarité – culturelles, sportives, environnementales..., à des temps de réflexion sur son comportement ou d'exécution d'une tâche à des fins éducatives, en dehors de l'établissement scolaire. Ces mesures dites de responsabilisation viennent s'inscrire dans le dispositif disciplinaire de l'Education nationale. L'accompagnement éducatif est confié à l'association Jeunes et Cités.

Les premières sessions ont eu lieu au dernier trimestre 2019/2020.

Le soutien à la parentalité en direction des familles les plus éloignées des structures éducatives, crèches, écoles maternelles, lieu d'accueil parents/enfants intercommunal : actions de promotion du LAPE auprès des professionnels du territoire pour faciliter l'orientation des familles, ouverture de créneaux en crèche pour la socialisation de jeunes enfants, ateliers stimulant le langage et l'échange parents/enfants en école maternelle...

La reconduction d'ateliers culinaires et actions de sensibilisation à l'équilibre alimentaire sur les temps périscolaires par la mise à disposition de l'atelier pédagogique de la cuisine centrale et ateliers en classes maternelles (continuité des petits-déjeuners parents/enfants organisés en 2019 avec la MDS et le soutien de l'IEN)

La prévention des conduites à risques chez les jeunes dans le prolongement du travail entrepris avec l'ANPAA en 2019 (association nationale de prévention en addictologie et alcoologie) : sensibilisation des professionnels à la compréhension et détection des comportements à risques

Des interventions ciblées sur des thématiques choisies par les acteurs, lors de réunions ou temps d'échanges de pratiques professionnelles, ce qui permet à la fois de renforcer le réseau des professionnels et de se former.

Le bilan moral et financier de l'année 2019 est joint à la présente délibération ainsi que la fiche projet de demande de subvention 2020.

Il est donc proposé au Bureau Délibératif d'autoriser Monsieur le Président à solliciter une subvention de 2 000 € sur un budget prévisionnel de 4 000 € auprès du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle pour l'année 2020, au titre du Contrat Territoire Solidaire, volet animation territoriale.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré,

AUTORISE le Président à déposer auprès du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle une demande de subvention CTS, volet animation territoriale, pour 2020 à hauteur de 2 000 € et à signer tous les documents afférents.

VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance
le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président


Laurent TROGRIC